

## **Compte rendu de la réunion sur les non titulaires.**

Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction Publique.

Mardi 5 mai 2009

Délégation FSU : Anne Féray (SNES), Anne Galmiche (SNEP), Daniel Gascard (SNE), Emmanuel Guichardaz (SNUipp), Jean Marie Le Boiteux (SNETAP).

Le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique introduit la réunion, organisée dans le cadre de l'agenda social présenté en mars, les organisations syndicales ayant jugé nécessaire que la situation des agents non titulaires en fassent partie. La réunion d'aujourd'hui sera suivie d'autres.

### **Déclarations liminaires**

La FSU fait la déclaration en annexe : elle dénonce la précarité de la situation vécue par près d'un million de personnes, elle expose les mesures de fond qu'elle revendique et propose des pistes de travail pour améliorer dans l'immédiat la situation des agents non titulaires. Les travaux ne peuvent se limiter à la seule FPE.

Les autres organisations interviennent : toutes disent aussi que les travaux ne peuvent se limiter à la seule FPE. Elles évoquent la situation des non titulaires, l'angoisse en période de crise et de RGPP (CGT), le sentiment des non titulaires d'être des « variables d'ajustement », les effets de la LOLF qui favorisent le recrutement de non titulaires (CGC). Attachement au statut, le contrat comme exception. Demandes de garanties collectives (CFDT), de mesures contre l'assouplissement des conditions d'accès au CDI (CFDT, CFTC) ou d'un plan de titularisation (CGT ; Solidaires). Améliorer les conditions d'emploi et leurs droits sociaux. Traiter des contrats aidés. Il y a urgence pour les assistants d'éducation (CFDT, UNSA, CGT).

### **Présentation par le DGAFF**

Données du fichier « paye » de l'INSEE : 780 000 dans les 3 versants fin 2006. 154 000 contrats aidés. Une population très hétérogène, dans un cadre de gestion très divers.

Il n'y a pas de différence entre les chômeurs selon leur ancien employeur (public ou privé).

Il propose les orientations suivantes

- Améliorer le suivi interministériel de la situation des agents non titulaires au sein de la FPE. Les données actuellement disponibles sont limitées.
- Améliorer les conditions d'emploi et de gestion au sein de l'Etat en utilisant les outils législatifs et réglementaires existants (loi de 2005 sur le CDI, décret 86-83 modifié par le décret du 12 mars 2007 (CCP, évaluation, congé mobilité, mise à disposition), décret du 26 décembre 2007 sur le droit à la formation professionnelle.
- Clarifier et unifier les conditions de recrutement (mesures de non discrimination devant l'emploi préconisées par la HALDE).

Le travail sur la FPE pourra être conclu plus rapidement ; on associera les employeurs FPT et FPH pour le mener aussi pour ces deux versants. Programmer trois réunions dans l'immédiat. Bilan intermédiaire à la mi juillet.

### **Réactions à ces propositions.**

Accord général sur la nécessité d'améliorer la connaissance de la situation (débat sur la réalité des chiffres : problèmes de date, personnes ou ETP, décomptes des personnes employées sur budget propres des établissements publics).

Absence pour les contractuels du public de la prime de précarité (CFDT, FSU, FO).  
Droits IRCANTEC variables selon qui indemnise le chômage (Etat ou assurance chômage) (FSU).

Pour la FSU, l'amélioration de la gestion passe aussi par un bilan et une modification des dispositifs réglementaires. Rémunérations : la réponse ne traite que des CDI. Aborder aussi les autres situations, celle des saisonniers entre autres. Mobilité : les droits sont inopérants. Traiter des détournements de la loi (contrats 10 mois et 70%).

En réponse au directeur de cabinet qui affirme que l'on ne constate pas d'augmentation des indemnités chômage versées par l'Etat en admettant cependant que la faiblesse des éléments statistiques ne permet à personne d'en tirer des conclusions, la FSU relève sur les données transmises au moins un élément d'alerte : il y a en mars 2009 rupture de la tendance repérable sur les deux années précédentes.

### **Conclusions du directeur de cabinet**

Pas de volonté d'élargir le recours aux contractuels.

Il affirme qu'il n'y aura pas de plan de titularisation massif, il refuse d'assimiler contrat et précarité et considère que la concertation qui sera menée dans les groupes de travail permettra de « résorber la précarité ».

La question des contrats aidés n'est pas un sujet traité par le ministre chargé de la Fonction publique.

Il confirme qu'il y aura trois réunions :

1. méthode pour mieux appréhender la situation
2. recrutement
3. gestion : parcours professionnels, « détournement de procédures », cumul d'activité, conditions de renouvellement, accès à la formation.